

Editorial

Congrès de NANTES

Les excellentes conditions d'accueil ont permis aux délégués des échanges d'une grande richesse ayant abouti à des motions pédagogiques ambitieuses qui seront rediscutées et finalisées lors du prochain conseil syndical

Mesure après mesure, réforme après réforme, par annonces fracassantes ou rumeurs habilement distillées, le pouvoir en place démolit patiemment le service public d'Education.

Pour ne pas affoler la population qui affiche majoritairement sa confiance dans l'Ecole publique, la solution est simple : il suffit d'affirmer partout, avec le plus grand sérieux, que le seul souci est de renforcer l'efficacité du système éducatif.

Rendre 16 000 emplois ? Mais où est la difficulté puisqu'il n'y a qu'à creuser quelques «gisements» !

C'est la bonne vieille méthode Coué qui ressort de derrière les fagots... Puisqu'on vous dit que tout va bien, c'est que tout va bien, et demain, peut-être, tout ira encore mieux ! Quand les RASED auront disparu, quand l'effectif moyen des classes sera relevé, quand les inspecteurs auront des territoires plus larges et moins de secrétariat pour les perturber dans leurs missions, quand on arrêtera de se poser d'inutiles questions sur le devenir des élèves dans la voie professionnelle dont chacun sait qu'elle est la voie d'excellence... alors le monde sera bien meilleur !

Faut-il que les inspecteurs soient complices des mensonges arrogants qui prévalent aujourd'hui parmi nos hiérarques ? Se syndiquer au SI.EN-UNSA Education c'est déjà répondre non ! C'est refuser la logique mortifère qui régit le service public, synonyme d'égalité et de démocratie, que nous défendons au quotidien. C'est affirmer qu'un système éducatif plus juste et plus efficace est possible mais que cette perspective n'est pas conciliable avec les orientations actuelles.

Travailler mieux, certes, mais pas n'importe comment !

Cette année scolaire se termine dans la douleur et la frustration ; mais notre syndicat a toujours démontré que le mot " frustration " n'appartenait pas à son vocabulaire.

Résolus et solidaires au sein de notre fédération et au côté de tous ceux qui croient aux vertus de la solidarité, appelons tous nos collègues à nous rejoindre massivement pour défendre les inspecteurs et le service public d'Education !

Pour le Bureau National,
Patrick ROUMAGNAC
Secrétaire Général

Ce bulletin est le dernier sous sa forme actuelle..

Le bulletin de rentrée sera d'une présentation radicalement nouvelle

Sommaire en page 3

Congrès de NANTES

Rapport d'activité voté à 85 %

Membres élus au Bureau National :

Premier degré : Bernard ACHDDOU - Franck MONTUELLE - Jean-Pierre PICHAUT - Michel VOLCKCRICK

Second degré : Francis BOUGAULT - Régis DECOFOUR - Ginette KIRCHMEYER - Catherine RAUX

Information et orientation : Véronique DUCHAUD-FUSELLI

The screenshot shows the website's main interface. At the top, there is a navigation bar with links: 'AJOUTER DES WIDGETS', 'MON PROFIL', 'MES AJOUTIONS', and 'DECONNEXION'. Below this is a large banner with the 'DELAGRAVE Enseignants' logo and silhouettes of people working. A search bar is located below the banner with the text 'RECHERCHER' and 'OK Recherche avancée'. The main content area is divided into several widgets:

- OUVRAGES ET SPÉCIMENS**: Lists books like 'HABITAT ET OUVRAGES' and 'L'ATELIER DIRIGÉ D'ÉCRITURE EN CP'.
- RESSOURCES**: Lists resources like 'CONCEVOIR RÉALISER ANIMER UNE MAQUETTE D'IMMEUBLE' and 'MANUEL VIDÉOPROJECTABLE TECHNOLOGIE 5e'.
- ACTUALITÉS / AGENDA**: Lists events like 'SALON DES ÉDITEURS COOP ALPÈCHE' and 'MANUELS VIDÉOPROJECTABLES'.
- ROK'OK**: Lists competitions like 'CONCOURS 2010' and 'CONCOURS 2009'.
- B2I COLLÈGE**: Promotes 'Delagrave présente' with a 3D figure and links to 'Accéder à la documentation' and 'Accéder au module'.

At the bottom, there is a footer with the URL 'WWW.ENSEIGNANTS-DELAGRAVE.FR' and links for 'NA PAGE D'ACCUEIL', 'CENTRE D'AIDE', 'CONTACT', 'MENTIONS LÉGALES', and 'DELAGRAVE-ÉDITIONS.FR'.

- ⇒ Téléchargez gratuitement les ressources pédagogiques,
- ⇒ Tenez-vous informé sur l'actualité de votre enseignement,
- ⇒ Découvrez nos nouveautés et commandez-les en ligne,
- ⇒ Échangez et dialoguez,
- ⇒ Feuillotez nos catalogues,
- ⇒ Ajoutez les contenus qui vous intéressent !

L'inspection n° 117

Directeur de la publication :

Patrick ROUMAGNAC

Maquette : **Michel VOLCKCRICK**

Commission paritaire : **0511 S 07856**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **UNSA**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI.EN, le prix du numéro est de 7,50 euros, l'abonnement annuel de 50 euros.

SI.EN - UNSA Education

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Fax : 01 43 22 88 92

Agenda

- 1er avril : Conseil Supérieur de l'Education (P. ROUMAGNAC)
6 - 9 avril : DGESCO/ 4 réunions du groupe de travail sur les RASED (P. ROUMAGNAC)
6 avril : SI.EN/ Commission de contrôle des comptes (M. LEVEQUE - C. DURAND - V. FUSELLI - J.-Cl. SUC)
- MEN/Inspection générale/ Rencontre avec Ph. CLAUS, sur la formation des IEN 1er degré (P. ROUMAGNAC)
8 avril : Etats généraux de la sécurité à l'Ecole (P. ROUMAGNAC)
27 avril : réunion de la section académique d'AMIENS (P. ROUMAGNAC)
- 7 mai : CAPN des IEN : avancement à la hors-classe et mutations (P. ROUMAGNAC - G. KIRCHMEYER - S. MARCEAU - E. ROQUES - D. QUINCHON - J. ALABERT - Y. DESTOT - J. COLIN)
- 10 au 13 mai : NANTES / Congrès du SI.EN**
- 20 mai : audience fédérale auprès du MEN (P. ROUMAGNAC)
25 mai : MEN/ Rencontre avec P. ALLAL, conseiller social du ministre ;
- Assemblée nationale / Entretien avec F. REISS, député, statuts des directeurs d'école et des écoles ;
- Entretien avec journaliste (Le Monde) (P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)
26 mai : Narbonne / Assemblée générale de l'OCCE. SI.EN représenté par S. SEGURA (RA / MONTPELLIER)
- 2 juin : DGESCO / Evaluation CE1-CM2 (M. VOLCKCRICK)
8 juin : Groupe de travail : préparation du bulletin de rentrée (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT - Y. DESTOT - F. MONTUELLE - M. VOLCKCRICK)
-ESEN / Réunion d'information syndicale auprès des lauréats du concours 2010 (P. ROUMAGNAC)
8-9 juin : Observatoire national de la Sécurité (A. CADEZ)
8-10 juin : Pau / Congrès de la FGR-FP (J.-Cl QUEMIN - B. LESPES)
9 juin : Rencontre avec l'Inspection générale au regard de la titularisation des IEN stagiaires (P. ROUMAGNAC)
- Réunion de travail «communication» : site internet du syndicat (J. COURTAIS - P. ROUMAGNAC)
17 juin : CAPN des IEN (P. ROUMAGNAC - E. ROQUES - J. ALABERT - Y. DESTOT - J. COLIN)
23 juin : Audience auprès de M. Erick ROSER, Conseiller aux affaires pédagogiques, aux relations sociales, à l'enseignement privé et à la laïcité (P. ROUMAGNAC)
- DGESCO / Evaluation CE1-CM2 (P. ROUMAGNAC)
30 juin : Réunion de travail : nouvelle maquette du bulletin (P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK - F. MONTUELLE)
- 1er juillet : Conseil supérieur de l'Education (P. ROUMAGNAC)
1er au 3 juillet : Congrès national de l'AGEEM (SI.EN représenté par M. LEVEQUE)
6 juillet : Observatoire national de la Sécurité / Rencontre avec M. SCHLERET, Président (P. ROUMAGNAC - A. CADEZ)
7 juillet : Bureau National
8 juillet : Rencontre avec la Fédération des Autonomes de Solidarité (P. ROUMAGNAC - F. MONTUELLE - M. VOLCKCRICK)

Sommaire

Agenda du Bureau National	p 3
Notre métier	p 4-5
Congrès de NANTES : Contribution du Pas-de-Calais	p 6
Congrès de NANTES : intervention de l'académie de Nancy-Metz	p 7
Congrès de NANTES : intervention de l'académie de Marseille	p 8
Congrès de NANTES : intervention SE-UNSA	p 9
Congrès de NANTES : intervention SNIA-IPR	p 10
Congrès de NANTES : interventions SNPDEN - OCCE	p 11
Congrès de NANTES : motions pédagogiques	p 12
Congrès de NANTES : commissions de secteurs	p 13
Hommage à Lucien Moulira	p 14
Tribune libre	p 15

J'ai appris pendant ce bref passage au poste de responsable départemental, que l'année scolaire s'accélérait progressivement et qu'en avril, nous étions tous, sinon le nez dans le volant (pilotage oblige !), à tout le moins emportés dans le tourbillon des travaux, des projets, des animations, des inspections,...., dans nos circonscriptions. Cela ne nous empêche pas de penser, d'agir, de réagir, de nous indigner mais cela nous empêche davantage de commettre des écrits que nous jugeons suffisamment élaborés pour être diffusés. Je vous livre, malgré tout et sans prétention, quelques réflexions d'avant Congrès. Je pense en particulier à l'éthique, au positionnement de cadre, à nos relations avec le pouvoir politique.... Le SI.EN est manifestement réformiste. Loin des rododromes, des surenchères faciles et démagogiques, il agit de manière mesurée mais déterminée, sans concession. Que ce soit au plan national ou départemental, les pas sont souvent trop petits à notre goût, mais ils ont l'immense mérite d'exister. Il me semble que les adhérents du SI.EN sont globalement des modérés, les réactions des collègues le montrent très souvent. Cette modération n'est pourtant pas sans panache car nous savons manifester avec force et vigueur, des Valeurs, des principes, guident toujours nos prises de positions. Si notre syndicat est majoritaire, c'est que son action et son style correspondent aux attentes des adhérents. Attention à ceux qui dénigrent, qui affaiblissent, qui détruisent sous prétexte de réveiller ou de rénover. Attention à ceux qui donnent des leçons en oubliant le passé, leur passé. Faisons en sorte que les médecines ne tuent pas le malade, si malade il y a. Je ne me reconnais absolument pas dans certains portraits caricaturaux qui relèvent de la démagogie populiste. Je pilote des projets, j'anime, j'inspecte, j'encadre et dans le même temps, j'accompagne, je soutiens, je respecte, je tente de promouvoir, de donner de la fierté, du plaisir aux enseignants, je me bats pour les enfants, au niveau de compétence et de responsabilité qui est le mien. L'auto-flagellation n'est pas mon modèle de management. Je crois que nous avons besoin de prendre confiance en nous, de croire en nous, car l'immense majorité d'entre nous est animée par une éthique exigeante, empreinte du respect des autres, du souci de bien faire. Nous souffrons davantage d'un manque de communication externe, tant au plan national que local. Il nous manque des « médiatiseurs » (des vrais) ; nos positions sont par ailleurs globalement claires. Il ne me semble pas faux d'affirmer que nous pensons : que la formation des futurs maîtres est une catastrophe, que les effets d'annonce cachent trop souvent une inertie stérile, que les recherches d'économies budgétaires priment sur la qualité, que l'approche libérale qui promeut la compétition comme seul moteur de progrès va creuser des fossés entre les enfants de France, que les cadeaux faits au privé vont lui donner une place qui horrifierait les pères fondateurs de notre république laïque, que la politique actuelle détruit le service public d'éducation.

Le syndicalisme a sa part de lutte à assumer mais le vrai combat est politique car ce qui apparaît comme des erreurs, des fautes, est d'abord le résultat d'un vote électoral. A nous SI.EN à ne pas mélanger les rôles et à ne pas instrumentaliser le syndicat au profit d'une idéologie, aussi séduisante soit-elle. A nous de prendre rien que notre place mais toute notre place. Dans un autre domaine, plus corporatiste mais non indigne d'intérêt, je souhaite que notre corps soit très sensiblement revalorisé. J'attends un accès systématique et accéléré, sans aucun sas d'attente, aux échelons de la hors classe et au delà, pour atteindre des indices de fin de carrière dignes des cadres supérieurs de l'Education nationale. Je souhaite sinon un corps unique, du moins la reconnaissance de notre expertise à égalité avec celle de nos collègues IPR. Je demande des conditions de travail décentes (frais de déplacement, moyens matériels,...). C'est dans un souci d'efficacité que je choisirai pour le Bureau national des représentants ayant le sens des responsabilités, rassembleurs plutôt que diviseurs, réalistes et qui ont démontré leur ténacité. Je pourrais poursuivre mais au fait, ET TOI COLLEAGUE, QUE PENSES TU ? Le congrès se profile, c'est un moment important de la vie syndicale. Il permet de faire le point sur les positions à prendre à moyen et court terme. C'est un temps de débat entre les délégués, nos représentants. Ce temps n'a de puissance que s'il met en lumière les options des adhérents, « de la base ». Encore faut-il que cette base, c'est à dire nous, ait exprimé un certain nombre d'opinions, de convictions. Il ne faut pas laisser aux plus engagés, ou soit disant tels, le monopole de la pensée. Le syndicalisme est trop sérieux pour être laissé aux syndicalistes... par contre laissons-le aux syndiqués.

A. DOGIMONT - RD - Nord

Aux IEN recrutés dans le cadre du concours 2007

Il se raconte et se fait pas mal de bêtises en ce qui concerne une situation totalement inacceptable, mais dont la gestion nécessiterait mieux que certaines gesticulations au moins stériles et potentiellement susceptibles de freiner la résolution du problème plutôt que d'y contribuer... Pour bien comprendre le problème, il faut commencer par en définir l'origine avec clarté. L'accord initial passé entre le seul SI.EN-UNSA Education et le ministre de l'Education nationale de l'époque prévoyait le reclassement en début de formation pour les IEN recrutés en 2009. Nous avons simultanément obtenu des mesures transitoires prévoyant le reclassement à la même date des IEN recrutés en 2008 pour éviter que ceux-ci ne se trouvent moins bien traités pendant une année que leurs collègues recrutés après eux. Cet accord s'est concrétisé dans un texte soumis au CTPM du 1er octobre 2009 et approuvé uniquement par les représentants de l'UNSA Education et du SGEN CFDT. Ce texte est consultable sur le site du syndicat ; il n'est pas inutile de constater que ceux-là mêmes qui prétendent aujourd'hui défendre les stagiaires recrutés en 2007 n'ont jamais accepté de s'engager pour l'élaboration du projet de revalorisation des carrières, qui a débouché en particulier sur le reclassement en début de formation, et se sont opposés au texte qui permettait la mise en œuvre de cette mesure. Soyons clairs : le SI.EN n'entend pas donner de leçon de syndicalisme à qui que ce soit, il n'accepte pas davantage d'en recevoir !

A l'issue dudit CTPM, les services de la DE ont remanié le texte pour lui donner plus de chance d'être rapidement validé par le Conseil d'Etat. Ce faisant, ils ont dénaturé l'orientation visant à assurer une équité inter-promotionnelle acceptable. Au cours de cette ultime phase aucune concertation n'a été mise en place ; la seule action du SI.EN était alors d'intervenir très régulièrement auprès de la direction de la DE pour que les textes réglementaires attendus soient publiés le plus rapidement possible.

A la publication de ces derniers une note de service envoyée au recteur a tout d'abord précisé que le reclassement devait intervenir avec comme date d'effet le 14 janvier 2010 (lendemain de la date de publication du décret). Nous avons immédiatement protesté auprès du ministère et avons obtenu le rétablissement de la rétroactivité initialement prévue. Il est à noter qu'une fois encore c'est sur la seule intervention de notre syndicat que cette difficulté a été traitée.

La nouvelle rédaction du décret permettait en effet de reclasser tous les personnels en position de stagiaire à la date de publication avec effet au jour de début de leur stage. Ceci a donc eu une conséquence imprévue et heureuse pour nos collègues recrutés en 2008 : ils ont été reclassés non au 1er septembre 2009 pour ne pas être pénalisés par rapport aux stagiaires du concours 2009, mais au début de leur formation, ce qui induit de facto une injustice vis-à-vis des stagiaires recrutés en 2007 !

Le SI.EN a immédiatement demandé au ministère que soient recherchées des solutions. Comme à notre habitude, nous avons fait cette démarche sans publicité excessive, plus soucieux d'obtenir gain de cause pour nos collègues que nous estimons lésés que de montrer notre « pugnacité revendicative ». Depuis nous intervenons chaque jour pour essayer de faire avancer le dossier. Nous avons sollicité des audiences aussi bien auprès de la DE que du Cabinet du ministre, audiences qui nous ont été accordées et nous entendons bien poursuivre notre action. Au cours de ces rencontres nous ne réclamerons pas l'exercice d'un droit car nous avons parfaitement repéré que les textes ne nous sont pas favorables en cette affaire, mais nous exigeons que soit respecté un principe moralement incontournable.

Nous évoquerons aussi auprès de nos interlocuteurs du ministère le poids renforcé de notre syndicat à l'issue des élections professionnelles. Si certains veulent nous rejoindre dans cette action, nous nous en réjouissons, mais leur présence à nos côtés ne pourrait être utile que s'ils renoncent aux rododromes faciles pour se concentrer sur le seul objectif qui vaille : trouver une solution dans l'intérêt de ceux qui subissent cette injustice.

Mais avec ou sans appui, tous les stagiaires recrutés en 2007 peuvent être assurés que notre syndicat continuera avec opiniâtreté à défendre leurs intérêts, comme celui de tous les inspecteurs.

Patrick ROUMAGNAC

Notre métier

Je roule pour vous

Une expérience originale initiée par l'IA de l'HERAULT et le staff gestionnaire porte, depuis mai 2008, sur la mise à disposition des circonscriptions volontaires d'un véhicule de service avec carte de paiement essence.

Une alternative séduisante mais implicite

Etat initial avant l'expérimentation du véhicule de service.

Le constat est le suivant : le maintien d'une enveloppe «frais de déplacement» par circonscription dissocie l'enveloppe IEN (les 2 CPC, le conseiller TICE, une partie de l'enveloppe de l'enseignant Référent) dénommée «enveloppe équipe IEN» et une enveloppe «RASED» incluant les personnels «mobiles» travaillant dans l'ensemble du RASED de la circonscription.

Ces deux enveloppes sont gérées par l'IEN qui répartit les lignes et valide les états de frais mensuels, via l'application DT ULYSSE.

L'enveloppe «équipe IEN» concerne donc l'équipe proche de l'IEN et lui-même. Un pourcentage incompressible est prévu pour l'enveloppe «frais de déplacement» de l'IEN (entre 28 et 34% de l'enveloppe «équipe IEN»).

Etat des circonscriptions dotées d'un véhicule

L'idée de l'IA 34 est simple et radicale :

- sortir de l'enveloppe «équipe IEN» le conseiller TICE et l'enseignant Référent ;

- remplacer cette enveloppe réduite par la mise à disposition d'un véhicule de service (à la différence du véhicule de fonction, le véhicule de service sert au service - IEN et les 2 CPC) ;

- maintenir à minima un «coussin» de frais de déplacement pour l'ensemble de cette équipe.

La logique du moins coûtant pour l'IA

En se basant sur l'exemple de la circonscription de Pézenas (circonscription mixte, 31 écoles, 10 communes, 290 enseignants).

Sur l'exercice 2007, le coût en frais de déplacement a été de 4 000 euros pour l'IEN et les 2 CPC.

Cette enveloppe ne couvre pas les coûts réels liés à :

- l'utilisation du véhicule personnel (achat, assurance, maintenance) ;
- l'avance du paiement du carburant.

Le principe de financement de l'opération est le suivant :

1) location d'un véhicule de segment 1, c'est à dire de type 107 PEUGEOT. Véhicule neuf avec climatisation et poste radio CD renouvelable tous les 3 ans.

2) Mise à disposition d'une carte de paiement automatique d'essence auprès de TOTAL ; la carte fonctionne comme une carte de paiement type carte bleue, avec un code secret en 4 chiffres.

Cette mise à disposition évite forcément l'avance du véhicule personnel et son entretien ; elle remplace tout paiement par l'agent utilisateur.

Coût pour l'IA

- location du véhicule 200 euros sur 12 mois ;

- pas de paiement d'assurance (l'Etat est son propre assureur) mais l'IA a quand même souscrit une assurance «risques au conducteur» à la MAIF ;

- coût du carburant estimé : 100 euros mensuel en moyenne ;

- total du coût par véhicule, pour l'année civile :

200 x 12 = 2 400 euros

100 x 12 = 1 200 euros

total = 3 600 euros

Les contraintes organisationnelles

L'utilisation par 3 personnes d'un même véhicule peut poser problème et suppose une organisation différente de la présence sur le terrain tous azimuts :

- planning d'utilisation ;

- communication facilitée au sein de l'équipe (on s'appelle sur les portables, on peut se joindre rapidement) ;

- une personne ressource pour centraliser cette utilisation (en l'occurrence un bon secrétariat).

Le maintien d'un «coussin» de 300 euros pour les CPC permet de débloquer des situations d'engorgement. Le CPC prend son véhicule personnel et rédige un état de frais mensuel jusqu'à hauteur de l'enveloppe.

Les contraintes «pratiques»

Charte d'utilisation du véhicule (la contrainte liée à la propreté du véhicule, la consigne de ne pas fumer à l'intérieur du véhicule).

Nécessite d'anticiper sur l'alimentation en carburant : repérage des stations TOTAL dans le département.

Utilisation du véhicule pour le trajet «domicile / bureau» : cette utilisation est autorisée et facilite la gestion de l'utilisation du véhicule.

Les contraintes budgétaires

Pour être «rentable», le véhicule doit parcourir 1 500 km par mois. Un «lissage» du kilométrage est prévu en cours d'année lors d'échanges de véhicules ayant un différentiel de kilométrage très important.

Pour être rentable, actuellement, le budget «frais de déplacement» doit être supérieur, toutes choses égales par ailleurs, à 3 600 euros.

L'évolution actuelle

L'IA 34 prévoit une systématisation de l'opération à l'ensemble des circonscriptions, dès lors que l'opération est rentable. Nous en sommes actuellement à 9 véhicules pour 19 circonscriptions.

Du véhicule de service au véhicule de fonction. L'IEN abandonne la quasi totalité de son enveloppe aux CPC et garde le véhicule tout le temps (sauf s'il part en stage, auquel cas il confie son véhicule à un CPC).

Conclusion : une alternative possible à la course aux «frais de déplacement»

L'augmentation, même significative, des frais de déplacement, ne couvrira jamais l'ensemble des dépenses (achat du véhicule, assurance, avance du paiement du carburant).

La mise à disposition d'un véhicule de service neuf, renouvelable tous les 3 ans (contrat de location incluant la maintenance et le remplacement du véhicule tous les 3 ans) est un élément de confort très significatif.

A l'objection d'une perte d'autonomie et de liberté pour l'IEN, on peut rétorquer l'aspect positif d'une organisation concertée et coopérative dans l'équipe, et la plus-value en termes de convivialité et de cohésion sur le terrain. Je laisse de côté le gain financier pour l'IEN !

Et l'évolution vers le véhicule de fonction est encourageante, ça marche.

Reste l'intérêt de participer à une expérience qui place le service public comme leader d'innovation (et pourquoi pas demain un véhicule vert ?) et simplifie la gestion des enveloppes «frais de déplacement» au sein de l'équipe.

Serge SEGURA
RA MONTPELLIER

Congrès de Nantes

Contribution du Pas-de-Calais - Académie de Lille

Suivant la réunion départementale des IEN du Pas-de-Calais, le mardi 20 avril 2010 à Arras, il a été convenu de soumettre la contribution suivante au prochain congrès du SI.EN.

- Les adhérents de notre département ont ainsi exprimé comment ils souhaitaient influencer les prochaines orientations et ils ont fait des propositions visant à améliorer le fonctionnement de notre syndicat pour les 3 prochaines années.

- Ils ne renient en rien l'actif et les acquis de leur organisation et se retrouvent le plus souvent dans les idées et les combats menés par le SI.EN.

- Ces dernières années, où ils considèrent que leurs responsabilités et leurs conditions de travail ont été particulièrement malmenées comme l'institution scolaire dans son ensemble l'a été. Il leur est arrivé de regretter des prises de position mal comprises, ou mal acceptées et ils considèrent que l'information du SI.EN en leur direction n'est pas toujours suffisante ou qu'elle ne les aide pas suffisamment à rompre leur sentiment d'isolement croissant.

- Pour servir la préparation du congrès de Nantes en mai 2010, ils ont rédigé une synthèse de leur réflexion qu'ils ne conçoivent pas comme un prêt-à-penser sur chaque sujet d'importance, mais avant tout comme une volonté d'adapter aux attentes actuelles des adhérents, l'esprit, l'orientation et la méthode du syndicat.

- Le propos s'articule autour de 3 axes, la philosophie de l'action, l'action et la communication. Il se veut bref mais porteur de sens et d'exigences pour tous.

1) QUELLE PHILOSOPHIE DE L'ACTION ?

Assurons-nous ici que parmi les valeurs qui nous animent et conduisent nos actions, certaines soient éclairées d'un sens particulier dans le contexte politique et social que nous connaissons, et assumons le fait que si nous ne portons pas d'ambition politique dans l'exercice de nos fonctions, notre organisation syndicale doit clarifier le modèle de relations sociales auquel elle souscrit et par lequel elle nous fédère.

C'est pourquoi nous convenons de subordonner le concept de LOYAUTÉ à celui de LEGALITÉ. Soyons garants du respect de notre institution et de sa hiérarchie d'un seul point de vue légal. Cette limite à laquelle, comme tout fonctionnaire, nous nous soumettons, doit être la seule capable de contenir notre droit d'expression. Là s'arrête la loyauté que nous ne devrions plus accepter comme argument pour nous laisser isoler et diviser.

Subordonnons par ailleurs nos enjeux corporatistes au principe d'ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE, pour les élèves, pour les personnels et pour nous-mêmes. Ne laissons pas masquer l'ambition de notre devise par le terme plus policé d'équité qui siérait à tous si l'on n'avait pas acquis le sentiment plus que probable qu'il ne garantit plus une véritable lutte contre les déterminismes et n'assure plus une

obligation de moyens pour un service public d'éducation de qualité. Bannissons donc, dans un même élan, cette pudeur à ne plus revendiquer cette obligation de moyens pour l'efficacité et la dignité de l'École publique au motif que l'économie de marché s'accommode mal du coût des services publics en général.

Prenons acte de la culture du résultat contre laquelle il serait intenable de s'opposer, mais contribuons à l'humaniser en luttant contre la détermination de seuls critères et indicateurs de gestion. Pour cela, revendiquons la désinflation des procédures de contrôle quantitatif qui nous conduisent de plus en plus à un rôle de superviseur et de contrôleur ; revendiquons parallèlement notre aptitude à piloter et évaluer le système éducatif et ses résultats de manière qualitative.

2) QUELLE ACTION ?

L'empilement des mesures arrêtées par le ministère, leur succession et la précipitation qui ont présidé à leur mise en œuvre nous ont cantonnés dans des rôles d'exécutants, de gestionnaires et d'organisateur. Il nous faut retrouver notre place et revendiquer les moyens correspondant à notre fonction.

2.1. Pour l'École

Arrêter une position claire et être source de propositions concernant :

- les rythmes de vie de l'enfant et de l'élève ;
- la mise en œuvre des EPEP ;
- l'ensemble des dispositifs d'aide (aide personnalisée, stages de remise à niveau, PPRE, RASED ...) et leur plus-value attendue ;
- l'évolution de la formation des maîtres (initiale et continue) ;
- la personnalisation des parcours de l'élève au sein de la scolarité obligatoire et l'évaluation par les compétences.

2.2. Pour le corps des IEN

- Restaurer l'IEN comme personnel d'encadrement, créatif donc critique, écouté pour son expertise, reconnu pour sa responsabilité dans le pilotage du système et des dispositifs éducatifs ;

- positionner enfin les IEN à parité de traitement avec les autres inspecteurs territoriaux ;
- obtenir les moyens matériels et humains nécessaires à l'exercice satisfaisant de la fonction (équipement, fonctionnement, déplacements, locaux, équipe de circonscription).

3) QUELLE COMMUNICATION ?

La communication au SI.EN est actuellement sa principale faiblesse.

- son site est insuffisamment actualisé ;
- les informations qu'il diffuse passent «mal» ou «pas du tout» du national à l'adhérent ;
- ses prises de parole ne sont pas nécessairement représentatives des attentes des adhérents (déclarations en CAPA non préparées, relations avec le MEN mal perçues).

Pour un syndicat fort, influent, entendu et qui entend (y compris les critiques de ses adhérents lorsqu'elles ne visent qu'à l'enrichir et non pas l'affaiblir), pour un syndicat qui rassemble sur ses valeurs et autour de ses actions :

3.1. Quelle communication interne ?

- Faire connaître les positions du SI.EN sur les grands sujets d'éducation et sur le devenir de notre corps ;

- Pour cela, mener un travail thématique de réflexion sur tous ces sujets (constituer des groupes d'adhérents volontaires, pilotés par un membre du Bureau National et chargés de soumettre des synthèses à ce même BN afin qu'il se les approprie et en retire les positions nationales à communiquer à tous ses adhérents.

- Redéfinir un ensemble d'outils de communication complémentaires : rénover, en le rendant plus lisible et actualisé, le site national ; assurer un envoi postal du bulletin du SI.EN à tous les adhérents qui le souhaitent ; élaborer des numéros spéciaux périodiques (par exemple : un numéro de rentrée à l'attention particulière des nouveaux collègues donnant les clés de notre organisation et fournissant des informations pratiques en début de carrière (reclassement, titularisation, mouvement, passage à la hors-classe, dates des CAPN de l'année, nom et contacts des représentants locaux et nationaux, ... ou un numéro spécial retraités) ; garantir un véritable maillage de la communication (BN <-> RA <-> RD <-> Adhérents) par la définition d'un cahier des charges de la communication du RA, afin d'amplifier et d'assurer l'aller-retour entre les syndiqués et le BN et de réduire les délais de communication.

3.2. Quelle communication extérieure ?

- En direction du ministère : médiatiser nos orientations générales à l'issue du congrès et à l'issue, aussi, des groupes de travail thématique mis en place ; faire connaître, de même, nos revendications ainsi que nos réactions ponctuelles ;

- en direction de la société : envisager des modalités particulières de communication à la presse qui puissent assurer la reconnaissance de notre action ;

- en direction de tous les IEN : un bulletin par an au moins pour se faire connaître et diffuser nos valeurs et nos actions.

Les adhérents du Pas-de-Calais

Congrès de Nantes

Contribution de l'académie de Nancy-Metz

I - Le rythme des réformes

Dans le second comme dans le premier degré, les IEN voient leurs missions s'accumuler et les priorités se succéder à un rythme davantage lié à la médiatisation qu'à un travail de fond visant la réussite de tous les élèves. De plus en plus, ils deviennent les relais institutionnels du maintien de la paix sociale dans les établissements au moment où une drastique politique de rigueur se met en place. Loyaux à leur hiérarchie, ils sont de plus en plus conduits à tenir des discours fluctuants et parfois rapidement contradictoires, en fonction d'une actualité changeante. Cette posture, outre le fait qu'elle déconcerte les familles et les élèves (notamment les plus éloignés de la culture scolaire), discrédite les inspecteurs et finit par démobiliser même les professeurs les plus investis.

II- Le socle commun, clé de voûte de la réflexion pédagogique

Si personne ne conteste le fait que la maîtrise de la langue soit primordiale pour la réussite scolaire et sociale des élèves, l'affirmation d'un pilotage mené par les inspecteurs autour de ce domaine interdisciplinaire nous apparaît restrictive.

Si la langue est bien le ferment de l'unité nationale, si elle joue un rôle de «liant», il peut paraître un peu ambitieux de demander aux jeunes qu'ils «en repèrent les valeurs fondatrices». Notre objectif est de réussir à leur faire partager ces valeurs.

La clé de voûte de la réflexion pédagogique se situe, à notre sens, au niveau du socle commun, outil permettant :

- de fluidifier et d'individualiser les parcours ;
- de travailler sur la continuité en articulant projet d'école et projet d'établissement ;
- de valoriser le travail des élèves en rendant compte non seulement de leurs acquis, mais aussi de leurs progrès.

Le rôle des IEN nous semble être d'amener les enseignants à :

- ne plus raisonner uniquement en termes de contenus mais aussi de compétences ;
- ne plus évaluer uniquement par des notes mais en validant des compétences, en prenant appui pour cela sur le travail qui se fait en langues, en TUIC et en EPS ;
- construire la liaison école / collège à partir des compétences ;
- veiller à ce que les compétences du socle soient toutes bien enseignées.

Pour justifier et conforter cette approche, nous pensons qu'il n'est plus temps de déplorer l'hétérogénéité des classes et de développer un enseignement pour une moyenne abstraite d'élèves.

Le travail par compétences permet de ne plus considérer la difficulté comme une anomalie : - l'aide ne doit être ni ponctuelle, ni exceptionnelle, mais relever de l'ordinaire de la classe : la pédagogie différenciée doit être développée et les aides personnalisées pleinement investies, l'action des RASED devrait être davantage inscrite dans le travail de la classe. Ainsi, l'enseignement adapté n'est plus l'exception mais la règle en usage dans l'école.

- Les différences entre élèves renvoient davantage à des attitudes ou postures d'élèves plutôt qu'à des sommes de compétences inégales ; les savoirs ou savoir-faire résultent moins de capacités ou d'incapacités mais de manières différentes d'être au monde. Ce qu'il nous faut travailler, c'est le rapport au savoir. Une pédagogie différenciée axée sur la stricte remédiation des compétences ne peut être pleinement efficace.

III- Le développement de la culture scientifique, enjeu majeur pour notre société

Là encore, si personne ne conteste le fait que la maîtrise de la langue soit déterminante pour la réussite scolaire et sociale des élèves, les résultats aux évaluations CE1 et CM2 en mathématiques inquiètent parfois.

Lors des inspections individuelles, les IEN constatent le faible investissement des enseignants dans le développement de la culture scientifique et technologique qui reste le parent pauvre de l'école primaire.

Les orientations prioritaires du plan de rénovation de l'enseignement des sciences et technologie à l'école visent à développer la capacité d'argumentation et de raisonnement des élèves, ainsi que leur appropriation des concepts scientifiques.

L'école primaire a un rôle à jouer pour donner du goût aux sciences et à la technologie, surtout si on considère les problèmes de recrutement des écoles d'ingénieur, des IUT et des facultés des sciences et le faible taux de filles qui s'engagent dans des cursus scientifiques. Si nous pouvons nous réjouir du recrutement au niveau master, on peut craindre une baisse encore accrue du niveau scientifique des futurs recrutés :

- le concours préparant au professorat des écoles est - de fait - principalement adossé aux sciences de l'éducation. Il est donc à craindre que la mastérisation ait pour conséquence qu'il y ait encore moins de recrutés PE ayant une formation scientifique de base.

- Le métier de PE est un métier de polyvalence. Chaque professeur est porteur de sa propre histoire d'apprentissage avec les grands champs disciplinaires. Chacun est polyvalent avec des dominantes, plutôt scientifiques ou littéraires. Les élèves sont formés, au cours de leur scolarité primaire, par plusieurs PE et on pourrait supposer un équilibre entre les sensibilités plutôt littéraire ou scientifique. Or, force est de constater que cet équilibre n'est pas respecté.

- La féminisation du métier est davantage corrélée à un recrutement nettement plus littéraire que scientifique.

Il apparaît nécessaire de renforcer la formation initiale et continue des maîtres en sciences et d'envisager des actions visant à encourager les filles à s'orienter dans des parcours scientifiques.

Evaluation et pilotage

I - Inspection individuelle ou / et évaluation d'équipe ?

La place de l'inspection individuelle qui lie évaluation du travail de l'enseignant et déroulement de carrière est à reconsidérer.

Le décloisonnement disciplinaire introduit par l'approche compétences doit trouver sa traduction en terme d'évaluation d'équipes, au regard des compétences visées.

Faut-il travailler à l'évaluation des pratiques ou des résultats dans un système largement impacté par la généralisation du CCF où le professeur est également l'évaluateur de ses résultats et pratiquement le valideur ?

Le système a-t-il pour mission de se gérer au local en interne sur la base des résultats aux examens ou aux évaluations nationales ou internationales ou d'assurer à chaque jeune l'accès aux compétences qui lui permettront d'être un acteur social (citoyen et professionnel) dans son environnement ?

L'inspection d'école a le mérite de privilégier les problématiques communes à tous les enseignants de l'école. Les axes de travail proposés permettent de fédérer l'équipe autour d'une problématique commune, de travailler ce qui pose problème.

En effet, face aux exigences fortes des familles, en terme d'enseignement et d'éducation, dans un contexte social qui répercute dans l'école les difficultés que peuvent vivre les enfants à l'extérieur de l'école, les enseignants ont des difficultés à produire seuls les réponses attendues.

L'effort de réflexion doit être collectif s'il veut être efficace, car il nécessite une expertise que l'enseignant seul dans sa classe a du mal à construire :

- un accompagnement de proximité des écoles apparaît indispensable pour faire évoluer les pratiques ;
- cet accompagnement implique la mobilisation des équipes de circonscription aux côtés des enseignants ;
- le pilotage pédagogique de l'inspecteur est nettement renforcé dans le cadre d'évaluation «systémique».

Les trois missions de l'inspection sont articulées : évaluation, formation, contrôle. L'inspection individuelle montre ses limites quand il s'agit d'impulser des changements importants.

L'inspection de cycle et d'école permet de :

- mieux accompagner les enseignants et les équipes pour infléchir les pratiques ;
- concilier contrôle de conformité et conseils pédagogiques.

II - Evolution des charges de travail et interrogations des IEN du 2nd degré

La dernière décennie, la baisse démographique, les restructurations de l'offre de formation professionnelle, l'augmentation du taux de passage vers la seconde GT, les restructurations des filières, l'évolution des modalités de certification et la réduction du nombre d'épreuves ponctuelles ont conduit à une baisse globale du nombre de postes d'IEN du second degré. Durant la même période, les missions du corps d'inspection ont évolué et se sont multipliées.

Congrès de Nantes

Les accompagnements des établissements et des professeurs contraints par ces évolutions, les pilotages partagés, les évaluations des systèmes, la mise en place et le suivi des lycées des métiers, les contrats d'objectifs sont autant d'exemples qui génèrent un travail supplémentaire.

Dernièrement, la rénovation de la voie professionnelle intégrant notamment les bilans de compétences, les examens, les plateaux techniques, les passerelles, les champs professionnels, la formation, l'accompagnement des établissements vers l'autonomie, l'accompagnement personnalisé, etc. sont de nouveaux dossiers qui génèrent des activités nouvelles et un engagement supplémentaire du corps d'inspection sans qu'aucune formation n'ait été prévue.

Comment concilier baisses des effectifs avec diversification et augmentation des charges de travail ?

L'autonomie croissante des établissements, souhaitée par le ministère, nous paraît une variable d'ajustement favorable à la réussite de la rénovation de la voie professionnelle. Cependant, elle a conduit peu à peu les corps d'inspection du second degré à faire évoluer leurs pratiques. Il leur est notamment demandé d'être prudents quant à leurs prises de position sur la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle et d'éviter toute préconisation ou recommandation trop précise, par exemple, sur l'utilisation et la répartition des nouveaux horaires, sur la forme que doit prendre l'accompagnement personnalisé, sur la mise en œuvre des groupes de compétence en langues, etc.

Ce changement les conduit à s'interroger sur de nouvelles formes de pilotage «partagé» et sur l'évolution de leurs rapports et de leurs missions vis-à-vis des acteurs pédagogiques. Davantage de clarté sur cette question est généralement souhaitée.

En revanche, ils expriment leur satisfaction sur les évolutions suivantes :

- la volonté d'une synergie pluridisciplinaire des corps d'inspection et une réflexion parfois commune (IA-IPR et IEN- ET /EG) sur les programmes de travail académiques ;
- l'importance croissante accordée par les recteurs aux doyens - coordonnateurs des IEN-ET/EG et la prise en compte visible de leurs points de vue ;
- les réunions de l'inspection générale dont une partie est organisée tous corps d'inspection confondus.

Expertise et formation

I - Formation des enseignants : manque d'un accompagnement formatif conséquent

Les évolutions attendues des enseignants suite aux différents dispositifs et réformes en cours demandent une posture différente et un professionnalisme accru, parfois en rupture avec les pratiques traditionnelles.

L'accompagnement de ces changements devrait se fonder sur une formation initiale et continue massive, à la conception de laquelle les IEN doivent nécessairement être associés.

A l'inverse, la formation se raréfie et il semble que la maîtrise disciplinaire suffise à faire le professeur.

Cette logique trouve ses limites dans les nombreux problèmes de gestion de classe, de stratégies pédagogiques, de cohérence des acteurs, d'abandons de scolarité, de passivité ou de violence.

Alors même que les professeurs perçoivent la nécessité d'évoluer pour que la massification ne se réduise pas au gardiennage des plus en difficulté, un certain nombre d'enseignants se replie souvent dans un conservatisme momentanément sécurisant, faute de bénéficier d'un accompagnement formatif conséquent leur permettant d'affronter avec sérénité les nouvelles exigences.

Territoire et expertise partagée

I - Les IEN et les territoires

La part grandissante d'autonomie accordée aux établissements couplée à l'implication plus ou moins forte des collectivités territoriales exerçant les compétences confiées par la décentralisation interroge la place des inspecteurs. Cadres techniques de l'éducation nationale, comment peuvent-ils concilier loyauté à l'institution et conseils aux territoires dans des contextes politiques parfois tendus ? Compte tenu d'une méfiance réciproque, on voit les conseils régionaux s'adjoindre des collaborateurs compétents qui investissent certains de nos champs habituels : analyse des territoires, carte des formations, liaison formation- emploi, équilibre des voies de formation, ...

Faut-il rester spectateur de ces évolutions ou mettre en commun les compétences de l'Etat et des collectivités territoriales ?

II - Les IEN et les chefs d'établissement

Dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, l'évolution vers une plus grande autonomie des établissements est vécue par les enseignants comme un abandon du corps d'inspection.

Des dérives sont observées, la mise en place des nouvelles grilles horaires est adaptée pour répondre à la paix sociale.

Faut-il poursuivre dans cette voie ?

Faut-il aller jusqu'à laisser les chefs d'établissement évaluer seuls les professeurs ?

Ne serait-il pas opportun de conserver le lien avec les enseignants, poursuivre les inspections individuelles et périodiques, tout en développant l'évaluation des systèmes ?

Contribution de l'Académie d'Aix-Marseille

Les échanges ont porté sur :

1) L'indemnité modulable de fonction dite «au mérite»

Une fois de plus nous déplorons le caractère absurde de la modulation. Quelques exemples pour illustrer notre propos :

- dans notre académie les stagiaires et les entrants dans l'académie ont la modulation la plus faible. Ainsi, un IEN arrivant d'une autre académie avec l'indemnité maximale se retrouve avec ici l'indemnité la plus faible sans avoir le moins du monde démerité.

- Cette année il y a bon nombre de stagiaires, qui, l'an prochain, seront titulaires et verront donc leur indemnité augmenter, selon les principes arrêtés. Ainsi, l'enveloppe globale étant la même, les autres IEN, sur les mêmes postes et avec les mêmes «mérites» verront automatiquement leur indemnité baisser.

- Le poids et la taille des circonscriptions ainsi que l'attribution de missions départementales sont les critères qui nous ont été annoncés. Mais il n'y a pas d'outil permettant de pondérer ces différents critères. Par ailleurs, il n'y a pas de logique : le poids et la taille des circonscriptions sont des données extérieures au «mérite» des IEN.

2) Les questions financières :

- des déplacements restent impayés en attente de validation dans chorus ;

- l'application du décret sur le non-paiement de frais kilométriques pour des déplacements dans des communes limitrophes est un vrai problème : dans certaines villes des hameaux sont jusqu'à 25km du siège de la circonscription et le déplacement ne peut plus être remboursé.

Nous demandons la reconduction de la décision de Monsieur le Recteur concernant les heures de formation continue.

3) Nous ressentons un véritable manque de considération des IEN

Quelques exemples :

- élaboration de «critères» d'indemnité modulable de fonction sans concertation avec les représentants des personnels ni même information préalable alors que pour d'autres corps l'application de cette directive a fait logiquement l'objet d'une concertation ;

- décision de suppression de postes de secrétariat dans telle et telle circonscriptions sans information ou concertation préalable ;

- visite d'un déménageur dans une circonscription pour mesurer le volume du déménagement à faire sans que l'IEN ait été informé que le siège de sa circonscription allait changer ;

- injonction écrite de déménager des cartons de livrets d'évaluation ou d'autres documents avec nos véhicules.

Sans compter, et c'est beaucoup plus grave, des tentatives de déstabilisation (le mot est peut-être faible) de certains collègues.

Christine AUGER
RA - Aix-Marseille

Congrès de Nantes

Intervention du SE-UNSA

C'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens pour la première fois au congrès du SI.EN Je commencerai ici par souligner la qualité et la régularité des relations que nos deux organisations entretiennent à la fois dans le cadre du travail collectif conduit au sein de notre fédération, mais aussi dans des instances importantes comme le CTPM ou le CSE. Les points de convergences sont très nombreux. C'est la conséquence des analyses similaires de fond entre nos deux organisations, tant sur la conception du syndicalisme réformiste et responsable que sur celle du système éducatif.

Dire que vous tenez votre congrès à un moment où l'horizon est dégagé serait évidemment mentir. Vous êtes, nous sommes, avec l'ensemble de nos concitoyens et des salariés, sous le choc d'une crise qui s'enkyste et qui avec l'épisode grec pourrait prendre une tournure dévastatrice si l'effet dominos devait percuter d'autres pays de la zone euro. Ces événements pointent les failles de la gouvernance économique de la Communauté européenne. Laquelle aura été plus prompte à sauver, il y a quelques mois, les institutions financières qu'à afficher sa solidarité avec un pays-membre en déconfiture, fut-il fautif dans sa gestion économique.

C'est dans ce contexte que le Premier ministre vient d'annoncer le gel des dépenses de l'État pour les trois prochaines années. Ce sont désormais des budgets en diminution qui seront discutés au parlement, puisqu'ils ignoreront l'inflation. Cette cure d'austérité va accentuer la dégradation et l'affaiblissement des services publics entamés depuis trois ans, avec la RGPP et le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Cela signifie aussi le gel des salaires et, par conséquent, une perte conséquente de pouvoir d'achat pour l'ensemble des fonctionnaires. Et dans le cadre du débat sur l'avenir des retraites, on peut craindre que cette annonce et ce contexte ne soient les prémices à un durcissement de la position gouvernementale qui, visiblement, doit aussi donner quelques gages aux agences de notation et aux spéculateurs qui tiennent désormais les États sous leur coupe !

L'Éducation nationale, déjà particulièrement mise à mal, va voir sa situation empirer et la compression des moyens réduire à peau de chagrin sa capacité à agir, à innover... au-delà des questions d'emploi, des situations actuelles déjà préoccupantes, à savoir : stages de formation continue annulés, frais de déplacement payés avec un retard inacceptable, crédits pédagogiques en berne... pourraient bien devenir coutumières.

Même si les fonctionnaires que nous sommes bénéficions encore d'un statut protecteur quant à leur emploi, ce contexte social très lourd, nous avons et nous aurons encore plus à affronter au plan professionnel.

Dans ce type de situation, l'École devrait, plus que jamais, jouer son rôle social de recours et, paradoxalement, la crise devrait en faire une évidence. Ce rôle est double :

- offrir aux jeunes l'abri de la stabilité du Service public quand les familles sont touchées de plein fouet et que le quotidien de leur vie vacille ou s'écroule ;

- contribuer à préparer l'après-crise car il faudra prendre sa place dans le nouveau paysage économique mondial qui en sortira et parce que la qualification sera l'une des principales clés pour y parvenir.

Ce n'est malheureusement pas cette orientation qui est prise. On voit bien que la vision du système éducatif que l'on nous propose n'est plus celle d'un service public permettant aux plus démunis d'accéder aux savoirs, aux compétences, à la qualification et, au final, à l'emploi et à l'insertion sociale. L'école est vécue comme un fardeau coûteux qu'il faut ouvrir à une concurrence censée régler les faiblesses réelles de notre système éducatif. Des jalons sont déjà posés : c'est la déssectorisation, la question de l'autonomie accrue des établissements, ou les largesses faites à l'enseignement privé avec la Loi Carle par exemple.

Depuis trois ans, l'école primaire souffre. La période Darcos a été marquée par des provocations et une vision conservatrice et repliée de ses missions. Chacun a en mémoire ses propos indignes tenus sur l'école maternelle. Chacun se souvient des conditions dans lesquelles a été organisée la suppression du samedi matin, comment les RASED ont failli être éradiqués ou encore comment les nouveaux programmes rétrogrades ont été conçus à l'arraché ! Nos collègues se sentent profondément déconsidérés alors qu'ils mettent toute leur conscience professionnelle au service de leurs élèves et de leurs familles. Si, depuis l'arrivée de Luc Chatel, l'école primaire est épargnée, le récent document produit par l'Institut Montaigne n'est pas là pour nous rassurer, surtout si l'Élysée décide de reprendre la main.

Mais cette politique éducative destructrice trouve son point d'orgue avec la réforme de la formation des enseignants. La mastérisation telle qu'elle est conçue va avoir des conséquences dramatiques pour les futurs professeurs ... et bien sûr pour leurs élèves. La disparition des IUFM et de l'expertise dont ils étaient porteurs, la fin d'une réelle alternance théorie/pratique et une formation professionnelle cantonnée à un tutorat, effectué dans le meilleur des cas par un maître-formateur, sont des régressions néfastes. Cerise sur le gâteau, l'évaluation et la titularisation des futurs professeurs des écoles reposera essentiellement sur un jury de trois personnes l'IA, un IEN et le tuteur, et s'effectuera sur la base du rapport effectué par une seule personne : ce tuteur, qui disposera ainsi d'un droit exorbitant sur l'avenir des stagiaires... C'est-à-dire un futur pair.

Je le disais au début de mon intervention, nous avons l'habitude de travailler ensemble. Et dans les semaines à venir deux sujets vont nous préoccuper : je veux parler des EPEP et des rythmes scolaires.

Sur le premier sujet, nous devrions rencontrer le député Reiss dans les prochains jours et nous lui feront part de nos - tout récents - mandats sur la question. Vous le savez, la direction et le fonctionnement de l'école ont toujours été une préoccupation du SE-UNSA. Après 5 ans de grève administrative, nous avons signé un accord avec Gilles de Robien qui, entre autres, octroyait un quart de décharge aux directeurs d'école de 4 classes et qui, pour la première fois, faisait mention de la nécessité d'une aide administrative. Cette question de l'évolution de l'école communale est complexe. Nous sommes prêts à discuter d'un établissement du premier degré mais pas dans n'importe quelles conditions. Ce sujet à haut risque doit être très largement concerté pour avancer. Et le ministère serait bien inspiré de tirer des enseignements du fiasco du projet de décret De Robien en la matière.

Sur les rythmes scolaires, Luc Chatel a décidé de lancer une conférence sur le sujet. Elle devrait se tenir début juin, sans que nous en connaissions aujourd'hui le moindre contour. Il n'y avait pas urgence en la matière et cette précipitation m'inquiète. Le rapport de l'Institut Montaigne présente sur cette question des idées déjà bien arrêtées - il faut allonger l'année scolaire de 2 semaines, une début juillet et une fin août. Dans le même temps, une commission parlementaire, présidée par Madame Tabarot, commence à auditionner les différents acteurs. La ficelle est grosse. Pour rebondir politiquement, le gouvernement et le président de la République instrumentalisent l'école. On vient d'en avoir un exemple flagrant avec la question de la violence scolaire où, après la tenue d'États généraux somme toute intéressants, démontrant la complexité de la question et surtout affirmant que cela ne pouvait se régler par des coups de menton et des solutions toutes prêtes, le président de la République les a fait voler en éclats en faisant ses propres propositions bien éloignées des orientations des États généraux.

On peut donc craindre, une fois de plus, que cette conférence sur les rythmes scolaires soit un hochet pour amuser la galerie, alors que les décisions sont déjà prises. Pourtant cette question est un véritable sujet de société, elle est complexe et multiforme, elle a du sens pour nos élèves, pour leurs familles, mais aussi pour les professeurs. Elle concerne de nombreux syndicats de notre fédération et c'est sans doute dans ce cadre de l'UNSA-Éducation que nous serons les plus armés pour faire progresser ce dossier.

Merci de votre attention et bon congrès à tous !

Christian CHEVALIER
secrétaire général du SE-UNSA

Congrès de Nantes

Intervention du SNIA-IPR

Tout d'abord un grand merci à vous, congressistes du SI.EN-UNSA d'accueillir pour la première fois vos collègues du SNIA-IPR. Merci à votre secrétaire général Patrick Roumagnac de nous y avoir invité(s).

C'est vrai qu'il ne s'agit que de réciprocité immédiate puisque Patrick est venu le 19 mars 2010 à Paris, boulevard Bessières, pour notre premier congrès et nous l'en remercions infiniment.

Mais était-ce si évident il y a encore quelques années ?

Non, rappelons-nous les luttes picrocholines entre le SNIA-IPR et le SI.EN-UNSA sur le corps unique, avec un refus du corps unique pour nous et la volonté d'y arriver pour vous. Depuis les choses ont bien changé et nous savons travailler en parallèle et en bonne intelligence. Pourquoi ?

Parce que la guerre comme celle que nous mène un autre syndicat est porteuse de défaites alors que, à l'exemple du protocole du 13 novembre 2008 signé avec le SNIA-IPR et par le ministre DARCOS, les combats menés en commun ont connu des évolutions certes, parfois chaotiques, mais un bilan assez encourageant.

En effet, l'ICA avec ce qui nous a été mal accordé en rattrapage pour 2009 mais qui s'annonce bien pour 2010 est une victoire commune à parfaire en agissant toujours en commun.

Et si nécessaire, chers camarades, saisissons les TA pour faire valoir la parole du ministre. Par ailleurs, les avancées dans les autres domaines sont réelles, ne serait-ce que pour nos collègues stagiaires qui vont moins peiner et dépenser leurs propres deniers dans la plaine de Chasseneuil du Poitou.

Ces avancées communes ne doivent pas occulter les grandes lacunes de notre formation continue qui voit son volume réduit de jour en jour ; n'est-ce pas là un axe de lutte que nous devrions mener de concert ? Nous exigeons de nos collègues enseignants qu'ils se forment tout au long de la vie et nous, inspecteurs, nous n'aurions guère besoin de formation ?

La réforme des formations des maîtres - dite mastérisation - conduit actuellement à des résultats sans doute difficiles à accepter par nous tous. Nous devons en faire un autre axe de lutte constructive. Il faut en effet être en mesure de construire ensemble un parcours plus efficace, discutons-en.

Enfin, si nos combats un peu fratricides d'autrefois relèvent d'un autre âge, la période qui s'annonce, tant dans le paysage syndical que professionnel, s'annonce pleine d'embûches et de restrictions pour tous et surtout pour les fonctionnaires, cible facile pour les chasseurs de Bercy.

Il faut être plus unis pour affronter le tsunami anti dépenses publiques qu'on nous promet, et être plus unis aussi pour affronter la lancinante question de la représentativité syndicale. Car chers camarades, c'est en voulant soi-disant améliorer la vie syndicale que les deux ou trois grandes centrales vont éliminer, sans le vouloir a priori, la richesse de notre syndicalisme que, pour le SNIA-IPR, on peut qualifier de proximité. C'est parce que nous sommes sans attache que beaucoup de collègues nous font confiance, mais tout cela aura-t-il encore un sens dans l'avenir ?

Discutons-en, car être en désaccord parfois ne signifie aucunement développer haine et concurrence comme cela est le cas par ailleurs. Merci de nous avoir invités à votre congrès ici à Saint Herblain dans l'académie de Nantes, chère au SNIA-IPR.

Chers collègues, chers camarades, excellent congrès et bons travaux !

Le SNIA-IPR saura être à vos côtés quand il le faudra pour la réussite de notre avenir à tous.

JEAN-FRANCOIS LE BORGNE
Président du SNIA-IPR



L'Éditeur de l'Enseignement Technique et Professionnel

80 nouveautés pour accompagner
les réformes CAP, BAC PRO 3 ans et BTS



www.nathan.fr/technique

Des services réservés aux enseignants

WWW Sites compagnons

@ Spécimens complets en ligne

Manuel Numérique Vidéo projetable

Congrès de Nantes

Intervention du SNPDEN

Je voudrais en préambule vous transmettre, au nom du SNPDEN UNSA Education, les salutations de Philippe TOURNIER, notre Secrétaire Général, dont je dois excuser l'absence aujourd'hui à cette tribune, retenu qu'il est par d'autres engagements liés à sa double fonction de SG de la première organisation syndicale de personnels de direction du second degré public et de Proviseur d'un très important lycée de l'académie de Créteil.

De ce point de vue, le choix que nous avons fait - au sein du Bureau National du SNPDEN - de tous conserver, à côté de nos responsabilités syndicales, des fonctions effectives de direction d'établissement, constitue, en termes d'analyse de fonctionnement du système et de problématique d'établissement, une évidente valeur ajoutée dans notre action syndicale auprès des instances dirigeantes à tous les niveaux.

Mais c'est une problématique de terrain que vous connaissez aussi bien que nous, sans que j'aie besoin de m'y appesantir.

En effet, bien des éléments de nos missions nous rapprochent au quotidien de l'action en matière de pilotage des équipes pédagogiques. Comme vous, je le pense, le SNPDEN se pose les questions des chemins qu'il conviendrait d'emprunter pour qu'à l'administration par l'injonction se substituent, au fil du temps et des évolutions, des notions, plus pertinentes, d'animation, de coordination, d'évaluation, d'audit et de conseil pour les enseignants comme pour les établissements.

On voit bien aujourd'hui, et certains exemples étrangers peuvent nous éclairer à ce propos, qu'il conviendra progressivement de passer d'une culture de normes artificiellement déclarées et, au réel, fondamentalement peu efficaces, à une action basée dans la durée sur l'accompagnement et la formation.

Il nous apparaît, en ce sens, assez évident que ces processus ne pourront s'imposer, si on veut bien croire à leur efficacité potentielle pour accompagner les évolutions positives souhaitables dont aurait grand besoin notre institution, qu'avec, entre autres nécessités, un rapprochement des corps d'encadrement.

Le SNPDEN souhaite en tous cas s'inscrire dans cette dynamique et conduire cette réflexion prospective car il nous semble qu'elle constitue, à terme, une évolution incontournable dont nous ne pourrions ensemble faire l'économie.

En illustration des dérives énoncées plus haut, nous sommes loin de penser que le processus de mastérisation qui se met en place, sur la base d'un choix idéologique contestable, soit le bon exemple de la voie à suivre pour respecter les principes énoncés ci-dessus. Comme nous l'avons écrit il y a peu, quel intérêt y-a-t-il à remplacer un système par rien ? C'est aussi ce qui nous a conduits à mener, et à diffuser avec un écho certain, notre propre enquête sur les impacts réels de la mise en place de l'assouplissement de la carte scolaire, partant du principe qu'une fois de plus on engageait une mesure sans évaluation, en considérant que puisqu'elle était présumée efficace elle le serait donc obligatoirement. Bel exemple d'aveuglement idéologique contredit au réel par des faits !

Nous développons des analyses similaires au sujet des phénomènes de violence scolaire. Alors que l'on met en place une démarche scientifique de réflexion basée sur des Etats Généraux, alors que l'on lance la totalité des établissements secondaires dans un processus d'élaboration de diagnostics de sécurité, alors que certaines initiatives après expérimentation et analyse semblent productives, une fois de plus on saute du constat à la mesure immédiate à grands coups d'effets d'annonce et de tambours médiatiques. Comme si aujourd'hui il suffisait - par un pouvoir quasi thaumaturge - de dire avec force pour faire avec efficacité. Qui peut croire que des situations et phénomènes aussi complexes puissent être résolus de manière efficace par des mesures aussi simplistes !

C'est pourquoi, tirant les leçons des impacts négatifs de la reconduction continue de modèles standardisés d'administration et de pilotage, dont on voit bien que le caractère vertical a atteint aujourd'hui ses limites, ou d'une politique d'actions au coup par coup, le plus souvent uniquement basée sur des concepts d'occupation du terrain médiatique à très court terme, nous nous déclarons favorables à aborder de manière alternative une réflexion globale sur les notions de gouvernance du système.

Le travail que nous menons actuellement avec la Direction de l'Encadrement autour d'un projet de CHARTE de GOUVERNANCE des EPLE va clairement dans ce sens, en complément des textes déjà actés en 2006 autour de la CHARTE de PILOTAGE qui constituaient des progrès sensibles même si les niveaux académiques, parfois peu habitués à de telles pratiques, ont eu quelque mal à s'en emparer par tout avec profit.

Le système éducatif en général et les EPLE en particulier sont devenus aujourd'hui des systèmes complexes, multipolaires et plurifonctionnels, qui nécessitent, si l'on veut en améliorer encore plus nettement l'efficacité au bénéfice du maximum d'élèves, l'action d'un encadrement expert, associant en particulier personnels de direction et d'inspection.

Cette nécessité sera d'autant plus essentielle que l'on renforcera et amplifiera, et c'est heureusement et, pour une fois, le cas, dans le cadre des réformes en cours, les marges d'autonomie régulées des établissements.

Les sujets communs d'approches partagées ne manquent donc pas entre nos deux organisations et le SNPDEN, fort de sa représentativité fortement majoritaire dans le corps des personnels de direction, est prêt à aborder avec vous au sein de notre fédération - l'UNSA Education - l'ensemble du champ de ces questions afin d'y faire bouger les lignes de manière significative. C'est notre conception que je crois commune d'un syndicalisme de réflexion, de propositions mais aussi d'actions sur tous les plans de nos domaines de compétences et de responsabilités.

Je vous remercie pour votre écoute et je vous souhaite un fructueux congrès.

Philippe VINCENT

Intervention de la Fédération OCCE

1 - Des préoccupations communes

Dans son intervention, Monsieur le Recteur évoquait la complémentarité éducative. Comme représentant d'une grande association complémentaire de l'Ecole, je ne peux que souscrire à ses propos.

Il était question aussi du socle commun : je vous signale particulièrement les deux derniers numéros de la revue « *Animation & Education* » à ce sujet. Vous avez dû les recevoir dans vos circonscriptions.

Enfin, la mise en place des conventions académiques, dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs, fait de l'OCCE une force de propositions de formation, avec une offre toujours plus élargie. Elle nécessite là encore de travailler ensemble, pour sa réussite au profit de tous.

2 - Tout prochainement, dans le cadre de la convention qui lie nos deux organisations, vous serez destinataires de la revue de presse réalisée par nos services.

3 - Parmi les travaux que nous entreprendrons durant notre Assemblée générale, à la fin de ce mois, un « chantier » vous concerne directement, celui des « Pratiques professionnelles et coopératives en circonscription. » Il ouvrira sans doute la porte à de nouvelles collaborations entre nous.

4 - L'actualité, c'est aussi l'ouverture récente de notre nouveau site Internet, non plus tourné uniquement vers nos militants mais en direction de tous les enseignants et, plus largement, au service de la communauté éducative. Il doit devenir une ressource incontournable pour tous.

5 - Un changement important voit sa mise en place au 1er septembre 2010 : il concerne les assurances des coopératives scolaires OCCE. Désormais, un contrat sera signé par les présidents des associations départementales OCCE et couvrira l'ensemble des coopératives OCCE.

Christian ROBILLARD,
Secrétaire Général

Congrès de Nantes

Motions pédagogiques

L'ambition d'une organisation syndicale responsable et engagée comme la nôtre ne peut sûrement pas se borner à la défense, au demeurant légitime et cruciale, de nos seuls intérêts purement catégoriels. La responsabilité que nous confère la confiance d'une très substantielle majorité de collègues, ainsi que la représentativité qui en découle, nous a conduits à attribuer à nos travaux de congrès un caractère pédagogique référé à la situation de l'Ecole telle que les inspecteurs la perçoivent. A partir du volumineux travail d'expertise et d'évaluation qu'ils produisent et dont ils déplorent l'absence d'une exploitation institutionnelle digne de ce nom, les inspecteurs du SI.EN ont fait le choix, face à la profusion des injonctions non hiérarchisées qui leur sont adressées, de donner à une part de leurs travaux une dominante dédiée à la maîtrise, par nos élèves, de la langue française envisagée non sous un angle strictement scolaire mais dans une perspective économique et sociale qui conditionne leur réussite ainsi que leur insertion. Ceci, conformément à l'annonce publiée dans les colonnes de notre bulletin trimestriel N°116 consacré à la préparation du congrès de Nantes. Il ne s'agit évidemment pas de négliger tel ou tel domaine disciplinaire lié à l'un ou l'autre des sept piliers du socle auquel nous demeurons favorables, convaincus que nous sommes qu'il offre des repères clairs et stables susceptibles d'une appropriation par les enseignants.

Les travaux autour du thème central du congrès concernant «*l'expertise pédagogique et le pilotage du système éducatif français*» ont été déclinés selon quatre problématiques : éducation et territoire, évaluation et pilotage, expertise et formation, territoire et expertise partagée, qui ont permis des échanges féconds, le plus souvent étayés par l'analyse de situations concrètes connectées à des enjeux importants concernant la langue française comme instrument premier d'acquisition des savoirs et des compétences.

Evaluation et pilotage

Le SI.EN considère que la culture de l'évaluation, appréciée dans ses diverses formes, participent de la connaissance des compétences acquises par les élèves et favorisent par là-même la capacité des équipes à améliorer leur fonctionnement. Ces dispositifs permettent également à l'institution et aux corps d'inspection d'intervenir plus précisément dans la régulation du système. Par ailleurs, il va de soi que les résultats des élèves ne sauraient constituer l'unique critère pour l'évaluation du fonctionnement de l'établissement scolaire, évaluation qui prend en compte d'autres paramètres tels que, par exemple, la mise en œuvre du projet de l'établissement ou l'implication des équipes dans les dispositifs de formation continue.

Le SI.EN souligne que la notion de pilotage, qui s'inscrit désormais au cœur des missions des inspecteurs, correspond à la marge de manœuvre des corps d'inspection pour atteindre les objectifs définis au plan national, académique ou départemental, objectifs qui pour être réalistes doivent rester limités en nombre. Par ailleurs, ce pilotage n'est possible et pertinent que si les charges de travail annexes sont

contenues dans des limites raisonnables. Or le SI.EN déplore l'accroissement incontrôlé des tâches administratives et des exigences à flux tendu auxquels les inspecteurs sont soumis.

Le SI.EN rappelle que l'évaluation du fonctionnement des établissements scolaires est complémentaire de l'inspection individuelle des personnels, laquelle ne peut suffire à promouvoir les évolutions nécessaires.

Le SI.EN rappelle son attachement à la notion de projet (projet d'école, projet d'établissement, projet de circonscription), dans la mesure où la méthodologie associe l'ensemble des acteurs à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions. Le SI.EN est réservé sur la notion de contrat d'objectifs lorsque celui-ci se limite à des injonctions de résultats à atteindre en termes de performances.

Le SI.EN insiste sur l'importance du rôle du socle commun comme levier pour une bonne articulation entre le premier degré et le second degré au service de la continuité des apprentissages.

Expertise et formation

Les inspecteurs ont un rôle essentiel à jouer pour assurer une réelle continuité des apprentissages qui suppose une validation progressive des compétences, guidée par un pilotage garant de la cohérence des perspectives défendues au sein du système éducatif.

La maîtrise de la langue étant un pilier essentiel à tous les niveaux de formation, elle concerne l'ensemble des disciplines et des compétences. Les enseignants doivent pouvoir mettre en œuvre des pratiques pédagogiques adaptées à cette recherche constante. C'est pourquoi une véritable formation initiale et continue constitue un aspect fondamental de la mission de management dévolue aux corps d'inspection.

Formation initiale

La reprise en main de la formation initiale par les rectorats est effective dans la plupart des académies, mais il s'agit désormais de veiller à une harmonisation des pratiques sur le plan national, au risque d'une régionalisation de la formation.

Les inspecteurs doivent rester force de proposition sur le contenu de la formation, qu'elle soit disciplinaire ou transversale.

De même, la désignation et la formation des tuteurs doivent être de leur responsabilité. Ils doivent participer largement à la définition du plan de formation.

L'évaluation finale en vue de la titularisation des enseignants par les chefs d'établissement, les directeurs d'école, les tuteurs et les conseillers pédagogiques sous la responsabilité des inspecteurs doit rester la règle.

Formation continue

Les moyens attribués doivent être à la hauteur des ambitions affichées afin de mener à bien une formation de qualité, garante de la réussite de tous les élèves.

Le pilotage concerté en inter-catégorialité doit être organisé dans une logique territoriale (circonscription, bassin, académie).

Le suivi et l'individualisation des formations doivent être la priorité au regard du référentiel de compétences des enseignants.

Pour ce qui concerne la formation continue et initiale des inspecteurs, l'inter-catégorialité doit

être et rester une priorité. De même, une individualisation de la formation initiale des inspecteurs doit être au centre des préoccupations de notre syndicat.

L'inspection individuelle des enseignants doit avoir un rôle formatif renforcé ; elle doit être conçue comme un espace de formation privilégié, au-delà du seul acte de gestion des carrières.

Territoire et expertise partagée

Le SI.EN considère que les inspecteurs du 1er et du second degrés doivent s'engager à œuvrer prioritairement au sein d'espaces territoriaux définis en réseaux articulant les parcours de formation. Ils apportent leur expertise pour mettre en cohérence les activités pédagogiques de l'ensemble des acteurs internes (chefs d'établissement, enseignants...) et externes (collectivités territoriales, chambres consulaires, acteurs du monde économique et associatif, parents, ...) intervenant sur ce champ de la maîtrise de la langue, levier d'intégration et de réussite sociales.

A partir de l'analyse de besoin référé au cadre européen et compte tenu des enjeux de société engagés, ils définissent des orientations en termes de conseil en ingénierie de formation et pédagogique, d'évaluation, de formations des acteurs et de contrôle de qualité. Ils restent les garants de la conformité des dispositifs aux exigences institutionnelles dans l'intérêt des jeunes.

Motion communication

Pour un syndicat fort qui rassemble sur ses valeurs et qui mobilise autour de ses actions, l'impact de la communication interactive s'avère crucial, tant à l'interne qu'à l'externe.

A l'interne, il s'agira de :

- faire connaître, avec une réactivité renforcée, les positions du SI.EN sur les grands sujets d'éducation et sur les perspectives d'évolution du corps des inspecteurs ;

- lancer, à partir des orientations du congrès de Nantes, des réflexions thématiques dans les académies ou dans le cadre de groupes nationaux. Ces réflexions, synthétisées à l'échelon national par le Bureau National et traduites par des propositions seront présentées en conseil syndical et communiquées à tous les adhérents par l'intermédiaire des Responsables académiques et des Responsables départementaux ;

- moderniser les outils de communication complémentaires en renforçant le maillage relationnel Bureau National <-> Responsables académiques <-> Responsables départementaux <-> Adhérents.

A l'externe :

- en direction de notre hiérarchie : diffuser régulièrement les résultats de nos travaux, nos revendications, ainsi que nos réactions ponctuelles ;

- en direction des médias : développer et élargir notre influence dans les médias ;

- en direction de tous les IEN : accorder une attention accrue au bulletin de rentrée de manière à diffuser les orientations qui fondent les positions du SI.EN.

Congrès de Nantes

Commission de secteur 1er degré

Animés par une vision prospective de l'institution scolaire, et à partir d'un niveau élevé d'expertise professionnelle, les inspecteurs se posent, dans un contexte caractérisé par des mutations sociétales profondes, comme des cadres résolument engagés dans le renforcement de la portée de l'action éducatrice de l'École. Ils sont, plus que jamais, les garants vigilants d'une amélioration sensible de la réussite scolaire de tous les élèves. L'ambition collective qui donne du sens à leur action, comme l'importance des enjeux de la mission qu'ils conduisent, engagent les inspecteurs du premier degré dans plusieurs priorités.

1. La réorganisation du premier degré

Considérant qu'une réorganisation est inéluctable et que le concept d'établissement du premier degré fait son chemin sous des formes encore non arrêtées à la définition desquelles le SI.EN entend être largement associé, les inspecteurs réaffirment leurs missions d'impulsion, de suivi et d'évaluation. Ils manifestent des compétences reconnues sur la polyvalence, sur l'aide aux élèves en difficulté, sur la différenciation pédagogique, sur l'évaluation, et ils se déclarent prêts à s'inscrire, en référence au socle commun de connaissances et de compétences, dans un pilotage partagé avec les inspecteurs du second degré et les chefs d'établissement.

2. Le regroupement des inspections

Si le regroupement des inspections peut faciliter la collégialité et optimiser les ressources matérielles, il ne saurait être question que cela conduise à travailler dans des conditions inacceptables qui nuiraient à la qualité du service rendu aux enseignants et aux usagers de l'école.

Compte tenu des transferts de charge actuellement en cours, les secrétaires de circonscription sont, plus que jamais, des acteurs essentiels d'une gestion de proximité. La réduction du nombre de ces emplois reviendrait inexorablement à détériorer la qualité des réponses apportées aux attentes des élèves, des familles et des personnels.

3. La lettre de mission et l'évaluation des inspecteurs

Bien que les recteurs et les DSDEN soient, le plus souvent, en difficulté pour rédiger une vraie lettre de mission et donc évaluer objectivement «la manière de servir» des inspecteurs, ils modulent le taux de l'ICA (indemnité de charge administrative) en se référant de manière plus ou moins rationnelle aux seules missions attribuées.

Le SI.EN réaffirme son opposition déterminée à toute forme de modulation plaçant artificiellement les inspecteurs dans une situation de concurrence interpersonnelle hautement contre-productive en ce qu'elle les éloigne d'un fonctionnement inter-catégoriel en équipes.

4. La maîtrise et la formation des enseignants

Au sein de l'UNSA-Education le SI.EN s'est déclaré opposé aux nouvelles modalités de recrutement et de formation des futurs enseignants, formation dont la seule logique est comptable et qui repose sur l'idée que les connaissances universitaires suffisent à elles seules à faire un bon enseignant.

5. Frais de déplacement

Que ce soit au quotidien ou lors de regroupements imposés, les enveloppes sont largement insuffisantes. Certaines académies ont fait le choix d'attribuer aux personnels itinérants des circonscriptions un véhicule de fonction. Cette solution, qui semble satisfaire les collègues concernés et l'administration, doit faire l'objet d'un examen et d'un élargissement de l'expérimentation.

6. Indemnité journalière de tournée dite des «110 journées»

La dernière mention officielle de cette indemnité, qui n'a pas varié depuis les années 80, date d'une circulaire de 1999. Dans la mesure où elle est défiscalisée, elle n'a pas été intégrée dans le régime indemnitaire au même titre que l'indemnité de circonscription. Mais elle n'intervient pas non plus dans le nouveau calcul de points pour la retraite additionnelle. Le congrès mandate le Bureau National pour réclamer son intégration au régime indemnitaire et une actualisation significative de son montant.

7. Le corps unique

La subsistance de deux corps d'inspection distincts est le plus souvent perçue comme une aberration ou un anachronisme porteur de confusion et facteur d'inefficacité. La revendication du corps unique d'inspection demeure le fondement de notre action.

La désignation, au sein du collège des IEN du 1er degré, d'un doyen a été mise en place dans plusieurs académies et donne, semble-t-il, des résultats intéressants. Il nous appartient d'exiger partout le collège des IEN du 1er degré et de le faire fonctionner le plus intelligemment possible.

Commission de secteur Information-Orientation

La définition et la mise en œuvre d'une véritable politique publique d'orientation tout au long de la vie et les enjeux qui s'y attachent conduisent à repenser le cadre d'activité des professionnels qui s'y consacrent ainsi que leurs missions et, en conséquence, le positionnement des IEN-IO .

Le SI.EN dénonce, à ce titre, l'affectation en résidence dans les inspections académiques des IEN-IO qui les détournent trop souvent de leurs missions essentielles de pilotage et d'expertise au plus près des acteurs de terrain.

Le SI.EN réaffirme que :

c'est au sein d'un collectif d'inspecteurs qu'ils inscrivent leur action, dans des " territoires " à définition variable selon les sujets à traiter et les réalités académiques, pour :

- piloter et évaluer les politiques, les structures, les dispositifs, les établissements, les procédures et les pratiques des acteurs dans le champ de l'orientation et, plus globalement, de la politique de réussite éducative ;
- participer au pilotage des dispositifs relatifs au décrochage scolaire et en évaluer les effets ;
- impulser et suivre la mise en œuvre des réformes ;
- participer à la définition de la politique académique de formation des acteurs, à son animation pédagogique et à l'accompagnement des personnels ;
- animer le réseau des CIO, centres-ressources pour l'orientation des élèves et les préparer à répondre aux exigences des normes de qualité pour l'exercice de la mission de service public d'information et d'orientation ;
- participer au recrutement, au concours et à la formation initiale et continue des conseillers d'orientation psychologues, au niveau du master ;
- inspecter les personnels d'orientation et proposer leur titularisation durant l'année de stage en responsabilité. Accompagner et évaluer leur carrière ;
- apporter leur expertise à la mise en œuvre et à la coordination des politiques d'information et d'orientation scolaires et professionnelles aux niveaux régional et local, à la demande du délégué à l'information et à l'orientation ;
- contribuer à la coordination et à la coopération des différents réseaux et acteurs chargés de l'orientation et de l'insertion dans le cadre du service public de l'orientation et intervenir comme expert dans la labellisation des organismes.

Hommage à Lucien MOULIRA

Lucien Moulira est à nos yeux une grande figure de l'école de la République et une référence professionnelle et humaine. Au cours d'une carrière particulièrement riche, il a été un ardent et infatigable défenseur de l'École publique laïque à laquelle il devait beaucoup - issu d'un milieu modeste- et à laquelle il a consacré toute sa vie, instituteur, directeur d'école et secrétaire de mairie, moniteur puis directeur de colonie de vacances et inspecteur. Reçu premier au concours de l'inspection en 1962, il est nommé en premier poste à Gabès, début d'une activité consacrée à l'étranger au rayonnement de la culture et de la langue françaises. Il alternera ensuite détachements et missions d'inspection et de formation à l'étranger, au BELC, et à la Coopération, en Tunisie, en Afrique francophone, dans l'Océan indien et en Scandinavie, avec les nominations en France, pour terminer sa carrière à Paris.

Appuyant son action pédagogique sur l'édition, il a publié une quarantaine de manuels pédagogiques en France ainsi que deux ouvrages de littérature et civilisation françaises en Suède. Courtois, érudit et extrêmement cultivé, il a été aussi lauréat national du jeu-concours "Monsieur cinéma". Il a exercé longtemps la fonction ingrate de trésorier de la régionale SNIDEN/Paris et s'est largement impliqué dans l'organisation du concours de recrutement de l'inspection au début d'une retraite active. Il a ensuite longtemps animé le cycle des conférences au sein du club des retraités de la section MGEN de Paris et les sujets traités couvraient un large spectre, de la Commune aux Cathares, ou de Belleville à Louise Michel et Charles Péguy.

Patriote, il était responsable du réseau de résistance dans le village où il était directeur d'école et secrétaire de mairie ; lettré, il a écrit des nouvelles et un roman semi-autobiographique sous le nom de plume de Luc Bermijean, qui regroupe des syllabes des prénoms de ses enfants auxquels le liait, comme à ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, une affection réelle, profonde et discrète. Les mérites de ce collègue dévoué, discret et généreux ont été reconnus par l'attribution des insignes de Commandeur de l'Ordre des Palmes Académiques et de chevalier de l'Ordre National du Mérite. Il avait souhaité notre témoignage. Puissent ces quelques mots dire ici l'affection, le respect et l'estime qu'il nous inspirait.

Claude GUERRE, Martine GOUTALLIER

A props des retraites des fonctionnaires

Au moment où le Gouvernement (et le Président) se propose(nt) d'aligner les retraites des fonctionnaires sur les retraites dites civiles, il serait bon et nécessaire de leur rappeler (à eux, mais aussi à certains d'entre nous et, hélas, à quelques responsables syndicaux qui l'auraient oublié) que les RETRAITES DES FONCTIONNAIRES NE SONT PAS DES «PENSIONS» AU SENS CLASSIQUE DU TERME, MAIS UN SALAIRE FAISANT SUITE AU SALAIRE D'ACTIVITE.

La raison ? LE PRINCIPE D'EGALITE ! Les gouvernants de l'époque à laquelle ces dispositions ont été prises, ont considéré (avec juste raison) qu'à niveau de recrutement égal, à travail égal, à niveau de responsabilité égal (voire supérieur) les fonctionnaires reçoivent un SALAIRE INFÉRIEUR à leurs homologues du privé, et qu'au nom du principe d'égalité on leur devait donc une compensation, réalisée par le système particulier de leur retraite.

C'était, en fait, une manière de répartir dans le temps le coût de la Fonction publique !

Donc, supprimer cette clause d'égalité nécessiterait d'aligner les salaires des fonctionnaires sur ceux du privé, soit une augmentation non négligeable (et même importante), et pourquoi pas de «retraites chapeau» ???

Il serait bon de remettre ces textes constitutifs des retraites de la Fonction publique au goût du jour.

Ne nous laissons pas aller à la démagogie ambiante. Il y va de l'avenir de ceux qui vous succéderont... Vos enfants !

Robert BOURDON
Retraité, ex-membre du BN

Très vieux dialogue qui s'applique bien à ce que nous vivons ...

Colbert : *«Pour trouver de l'argent, il arrive un moment où tripoter ne suffit plus. J'aimerais que Monsieur le Surintendant m'explique comment on s'y prend pour dépenser encore quand on est déjà endetté jusqu'au cou...»*

Mazarin : - *«Quand on est un simple mortel, bien sûr, et qu'on est couvert de dettes, on va en prison. Mais l'Etat... lui, c'est différent. On ne peut pas jeter l'Etat en prison. Alors, il continue, il creuse la dette ! Tous les Etats font ça.»*

Colbert : *«Ah oui ? Vous croyez ? Cependant, il nous faut de l'argent. Et comment en trouver quand on a déjà créé tous les impôts imaginables ?»*

Mazarin : - *«On en crée d'autres.»*

Colbert : - *«Nous ne pouvons pas taxer les pauvres plus qu'ils ne le sont déjà.»*

Mazarin : - *«Oui, c'est impossible.»*

Colbert : - *«Alors, les riches ?»*

Mazarin : - *«Les riches, non plus. Ils ne dépenseraient plus. Un riche qui dépense fait vivre des centaines de pauvres.»*

Colbert : - *«Alors, comment fait-on ?»*

Mazarin : - *«Colbert, tu raisonnes comme un fromage (comme un pot de chambre sous le derrière d'un malade) ! il y a quantité de gens qui sont entre les deux, ni pauvres, ni riches...»*

Des Français qui travaillent, rêvant d'être riches et redoutant d'être pauvres ! c'est ceux-là que nous devons taxer, encore plus, toujours plus ! Ceux là ! Plus tu leur prends, plus ils travaillent pour compenser... c'est un réservoir inépuisable.»

Extrait du *«Diable Rouge»*
C'était il y a 4 siècles !

Un livre pour l'été

Dans sa grande générosité, le ministre vient d'adresser un nombre de recueils de fables de La Fontaine, «pour un grand nombre d'élèves de CM1»...

Attention, pas tous !

Qui choisit à qui l'on donne ce livre à déguster pendant l'été ? Aux meilleurs ? A ceux qui vraisemblablement en ont, lisent déjà, y sont incités, en côtoient à la maison ? Aux autres ? Ceux qui ont encore besoin d'être encouragés ?

Pourquoi 10 jours avant la sortie, interdisant le travail «d'amorçage» que les enseignants auraient pu faire, appliquant ainsi la pédagogie si fructueuse employée en «littérature de jeunesse», scandaleusement retirée des épreuves du CRPE ?

Toute idée de classement des élèves est clairement INTERDITE par des textes qui n'ont pas (encore) été abrogés.

L'idée de donner un livre à chaque élève de CM1, pourquoi pas, est bonne. N'en donner qu'à «un grand nombre» est absurde.

Personnellement, j'ai distribué de quoi permettre un travail avec un livre pour deux dans une classe (14). Et j'ai demandé aux directeurs des écoles de veiller à ce qu'un travail de littérature de jeunesse soit fait à partir de ces ouvrages, au cours de l'année scolaire prochaine. En Guyane, où les livres sont si peu nombreux dans beaucoup d'écoles, c'est un coup de pouce intéressant.

Ou bien le partenaire a les moyens de sa «promotion», ou bien il ne les a pas. S'il ne les a pas, qu'il se les donne.

Il serait possible que cela se fasse l'an prochain ? Pourquoi pas dès cette année alors ? Les promesses, nous sommes bien placés pour savoir qu'elles sont rarement assumées par le ministre suivant (sinon, le corps unique existerait depuis la promesse faite par Jack LANG en 1993).

J'aimerais bien que notre syndicat soit sur cette ligne et rappelle au ministre que l'école publique s'adresse à tous, et pas à «un grand nombre».

Patrick LAMBERT
R.A. GUYANE

Tribune libre

Nous étions peu nombreux à ce congrès de notre organisation syndicale... Les sujets de débat ne manquaient pourtant pas et, faute de pouvoir se déplacer, il ne manquait pas de possibilités pour «contribuer» à ceux-ci...

De ces contributions d'académies, une seule semble-t-il...

Et pourtant, tout va bien ?

Les fermetures de classes et retraits de postes partout sont-ils satisfaisants, même si des postes en surnombre sont conservés «à la discrétion des recteurs»... Qui sont effectivement très discrets sur la question.

Le manque de temps, les urgences autres, personnelles ou professionnelles, la délégation, oui c'est ça, la délégation... «On vient d'élire à nouveau nos représentants en CAPA et en CAPN, ils font du bon boulot et on leur fait confiance, carte blanche, allez-y les gars ! Pensez pour nous, à tout, et bien comme on le veut...»

Comment, vous ne savez pas bien ce qu'on veut ?

Mais, ce qu'on veut c'est que tout aille bien, que nos carrières progressent et que nos retraites soient assurées... C'est quand même simple... Il n'y a pas besoin d'un congrès pour ça... En tout cas, pas besoin de moi à ce congrès... Que ceux qui n'ont que ça à faire y aillent... Moi j'ai plus important...»

Moi aussi j'avais plus important. Mais je suis venu de Guyane pour participer à ce congrès... Et j'ai regretté de ne pas y voir des collègues des autres DOM et encore moins des TOM. Cela aurait coûté à l'organisation ? Vu le peu qui a été dépensé pour les académies proches... Après tout, on aurait pu aussi aborder les problèmes des DOM... Et avoir des collègues un peu motivés, si on abordait un peu aussi leurs problèmes...

Comment ? Ces nantis qui se gorgent de primes honteuses ?

Oui ceux-là. Juste pour peut-être remettre les pendules à l'heure et rappeler que les avantages d'aujourd'hui sont le résultat des luttes qui ont été menées à un moment où la situation en faisait des nécessités.

Cette situation a-t-elle changé ? Pour ceux qui suivent l'actualité au-delà du B.O., les événements qui ont émaillé le quotidien des Domiens et ont entraîné des changements de secrétaire d'Etat aux DOM-TOM tendraient à prouver que non. Un litre de gasoil à 1,77 € quand il est à 0,97 en métropole, cela peut expliquer des indexations de salaire. La même chose sur bien des produits " de première nécessité ". 200 avaient été listés à un moment par les services préfectoraux de Martinique et de Guadeloupe...

Cette fuite en avant n'est pas LA solution, c'est cependant la seule qui, en attendant que cessent les faux procès faits aux fonctionnaires des DOM, leur permet de rester présents. Je suis sûr qu'ils ne seraient pas opposés à vivre dans des régions où le coût de la vie ne serait pas en permanence celui des zones touristiques à la pleine saison...

Ne peut-on envisager que cela fasse l'objet d'un groupe de travail, au plan fédéral ?

Et puisqu'on y est, ne peut-on veiller à ce que les DOM ne soient pas considérés, selon que ça arrange ou pas, soit comme des départements ordinaires soit comme relevant d'une extra-territorialité ?

J'explique :

quand un collègue en poste à l'étranger ou dans un TOM (ou COM ou POM) veut muter à nouveau à l'étranger (ou dans un TOM ou COM ou POM) il est normalement «invité» à faire un passage d'au moins deux ans, plutôt trois, en métropole avant de pouvoir postuler.

Cette règle, si on veille strictement à son application, est normale.

Vaut-elle pour les DOM ?

Normalement non, puisque pour aller dans un DOM, le mouvement est «ordinaire».

Or, il semble bien que cela soit variable selon les moments voire les humeurs (ou la binette du postulant ?)...

En tout cas ce n'est pas clair et ça devrait l'être, une bonne fois...

Pour conclure, seules les réunions syndicales permettent des échanges libres et dénués de toute déférence à propos de notre métier et des valeurs qui sont sa justification. On peut vivre sans échanger, mais seul et sans aide à escompter. La solidarité commence par un regard vers les autres. Elle se poursuit par un regard commun et réciproque.

Les absents - volontaires - ont eu tort...

Les absents par nécessité sont regrettables... Essayons, la prochaine fois, de pas avoir de regrets...

Patrick LAMBERT
RA - GUYANE



AUJOURD'HUI
votre journée se termine bien,
MAIS DEMAIN ?

L'Autonome de Solidarité Laïque vous protège contre les risques du métier

Les Autonomes de Solidarité Laïques et leur Fédération sont des associations de défense des intérêts moraux et matériels des personnels de l'enseignement public. Avec leur société d'assurance mutuelle, l'Union Solidariste Universitaire (USU), qu'elles ont fondée en 1909, et en partenariat avec la MAIF depuis 2008, elles regroupent près de 500 000 adhérents à l'Offre Métiers de l'Éducation et prennent en charge leur protection contre les risques inhérents à leurs activités professionnelles et leur apportent des prestations de solidarité face à des situations de détresse exceptionnelle.

Pour plus d'informations
www.autonome-solidarite.fr

